

FICHE

médecine physique et de réadaptation (MPR)

En quoi consiste la MPR ?

La médecine physique et de réadaptation (MPR) est une médecine spécialisée dans le handicap. Elle s'inscrit dans une prise en charge pluridisciplinaire, dans laquelle plusieurs professionnels entrent en jeu.

Le médecin MPR a pour rôle **d'orienter et de coordonner les soins de rééducation et réadaptation**, selon les difficultés fonctionnelles induites par la maladie.

Il assure la **gestion des complications**, contribue à la **mise en place de toutes les mesures visant à prévenir ou réduire les conséquences fonctionnelles, physiques, psychologiques et socio-économiques** des déficiences et des incapacités.

Il propose des **solutions adaptées en fonction des besoins, des objectifs personnels, des limitations**, avec la connaissance de l'histoire de la maladie et des complications potentielles.

Le médecin MPR peut aussi **participer à l'éducation thérapeutique du patient (ETP)**, qui s'inscrit dans le parcours de soins. Cette démarche multidisciplinaire vise à aider les personnes à gérer au mieux votre vie avec la maladie.



Qu'est-ce que la MPR peut vous apporter ?

Le médecin MPR pose un diagnostic, puis élabore et supervise un programme de réadaptation et de récupération, en fonction de vos limitations et de vos gênes exprimées.

- Il oriente votre prise en charge en tenant compte de vos objectifs personnels.
- Il donne un avis concernant certains traitements spécifiques tels que la toxine botulique dans certaines formes de dyskinésies ou dans l'hypersalivation.
- Il vous propose de participer à des séjours de rééducation pluridisciplinaire si besoin : soit en groupe, soit en individuel ; soit en hospitalisation conventionnelle, soit en hôpital de jour, soit en hospitalisation à domicile de réadaptation.

À noter

Le médecin MPR peut intervenir dans différents domaines, après en avoir discuté avec vous : la conduite automobile, les limitations de participation (déplacements, communication, activités sociales), les troubles de l'équilibre, les chutes, l'hypersalivation, les troubles de la déglutition, les troubles de la dextérité, le dépistage des complications de la maladie, les troubles cognitifs, ou encore la dysarthrie (trouble de la parole).

Il contribue au recouvrement de vos capacités fonctionnelles et à la récupération d'une bonne qualité de vie, il vous aide à retrouver votre place au sein de la société.

À quel moment devez-vous consulter ?

Il est possible de consulter le médecin MPR :

- ✎ **dès le début de la maladie**, pour des conseils concernant la rééducation ou le type d'activité physique à mettre en place afin de prévenir certaines limitations de participation (sociale, professionnelle, familiale) liées à une maladie d'évolution lente ;
- ✎ **tout au long de son évolution**, pour une question spécifique relative aux chutes, aux problèmes de dextérité, à une gêne fonctionnelle dans la vie quotidienne, à un maintien à domicile difficile...

À noter

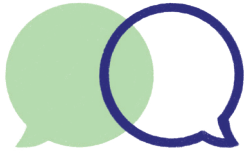
Le médecin MPR doit être indiqué par le médecin traitant ou le neurologue dans le cadre d'un parcours de soins coordonné. Il peut être spécialisé dans les maladies neurologiques, orthopédiques, ou la médecine du sport.

Il exerce, soit dans des centres de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) et des centres de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR) publics ou privés, soit en libéral. Dans les centres SSR et SMR, les patients sont pris en charge dans le cadre de consultations ambulatoires ou bien d'hospitalisations de jour ou complètes.

Les autres acteurs

En fonction du bilan initial (conséquences fonctionnelles, aspects sociaux, risques liés à la maladie comme les chutes, les problèmes de déglutition...) et de vos objectifs, d'autres professionnels ou acteurs ressources pourront intervenir avec le médecin MPR dans votre prise en charge :

- ✎ le neurologue,
- ✎ le médecin traitant,
- ✎ les associations de patients (France Parkinson, Association française des aidants...),
- ✎ le kinésithérapeute, le psychomotricien, l'ergothérapeute, l'orthophoniste, l'orthoprothésiste, le podo-orthésiste, le psychologue, le diététicien,
- ✎ l'enseignant en activité physique adaptée (EAPA),
- ✎ l'assistant social,
- ✎ la Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH),
- ✎ Les aides à la pratique sportive (dispositifs en sport santé, handisport...)



Quelles questions devez-vous poser au professionnel ?

Le médecin MPR est à votre disposition pour répondre à un problème spécifique, ou plus largement pour prévenir et compenser le handicap lié à votre maladie.

Vous êtes donc invité, en amont de votre rendez-vous, à réfléchir aux activités dans lesquelles vous êtes limité : toilette, habillage, participation sociale, professionnelle, familiale..., pour pouvoir ensuite poser des questions relatives aux problèmes rencontrés.

À noter

Il est important de rencontrer un médecin MPR qui connaisse bien la maladie de Parkinson, pour pouvoir obtenir des réponses adaptées aux questions posées. N'hésitez donc pas à lui demander si tel est le cas.



À noter

Les médecins MPR libéraux ont le plus souvent une activité orientée vers l'appareil locomoteur et la médecine du sport.

Prise en charge

Lorsque le professionnel exerce au sein de centres SSR et SMR, sa prestation est entièrement prise en charge par la sécurité sociale, sans aucun dépassement.

S'il pratique en libéral, il peut demander un dépassement d'honoraire, même dans le cas d'une affection longue durée (ALD) ouvrant droit à la prise en charge à 100%.